

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 28  
Date de la convocation : 18 janvier 2013

N° 13.01.24.07

L'an deux mille treize et le vingt quatre du mois de janvier, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mme GAUZY CHABLE, MM ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS** : M. CONTE en faveur de M. BOUISSEREN  
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme ROMÉRO  
Mlle VAN ELST en faveur de Mme PLAYS  
M. TALBOT en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme TARAYRE en faveur de M. SAVY  
M. PLANCHERON en faveur de M. BOUSQUEL

**ABSENT** : M. PAUL

**THERMES de JUVIGNAC – TRAVAUX d'ABATTAGE et de REBOISEMENT - DEMANDE de SUBVENTION**

**Rapporteur : M. BOUISSEREN**

Dans la cadre de l'aménagement du site des Thermes, et plus particulièrement du parc et de la pinède, un diagnostic phytosanitaire des arbres vient d'être réalisé. Les conclusions sont les suivantes :

Pour le parc des Thermes, 24 sujets sont à abattre dans l'immédiat, 9 sont fortement dégradés, 3 sont dans un état moyen, et 47 sont sains

- Pour La pinède, 55 arbres sont dangereux et le bois doit faire l'objet d'un gros travail d'éclaircissement et de débroussaillage.

De plus une aire de stationnement et de retournement devra être créée

L'ensemble de ces travaux, y compris ceux de replantation sont estimés à 96 051.18 € HT.

Aussi est-il proposé au conseil Municipal :

- De solliciter l'aide la plus large possible de Montpellier Agglomération au titre des Projets d'intérêt commun
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouissereen à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

  
Le Maire

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** THERMES DE JUVIGNAC - TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE REBOISEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

**Date de transmission de** 30/01/2013

**l'acte :**

**Date de réception de** 30/01/2013

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** 13-01-24-07 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20130124-13-01-24-07-DE

**Date de décision :** 24/01/2013

**Acte transmis par :** Corinne BERNAL

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.5. Autres: ordre de réquis comptable, communic lettre observ CRC

